

# A l'Onu, un traité alternatif sur le commerce est en chantier

mediapart.fr /journal/economie/231017/l-onu-un-traite-alternatif-sur-le-commerce-est-en-chantier

Depuis cinq ans, l'essentiel du débat public sur le commerce a été monopolisé, en Europe, par deux traités de libre-échange : l'un avec les États-Unis (TTIP ou TAFTA, depuis tombé à l'eau) et l'autre avec le Canada (CETA, en cours de ratification par les capitales, y compris Paris). Ce fut l'occasion, pour beaucoup d'acteurs de la société civile, de monter au créneau et de dénoncer les risques associés à ces textes. En particulier parce qu'ils pourraient renforcer la protection juridique des investisseurs privés et réduire la capacité de certains États à légiférer.

À partir de lundi s'ouvre à Genève un cycle de négociations d'un projet de traité alternatif qui, cette fois, bénéficie du soutien enthousiaste d'une myriade de collectifs de la société civile : il s'agit de créer, dans le cadre des Nations unies, un instrument juridiquement contraignant pour obliger les multinationales à faire respecter certains des droits humains les plus fondamentaux, partout où elles et leurs filiales sont implantées.

Ce processus a été engagé à l'Onu en 2014, un an après l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, qui avait coûté la vie à plus de 1 100 personnes. Beaucoup d'entre elles travaillaient dans des ateliers de confection, qui alimentaient de grandes marques de vêtement occidentales dont Mango, Benetton ou Carrefour. Mais ces dernières n'ont jamais été, jusqu'à présent, inquiétées par la justice. « L'être humain doit être placé au-dessus des intérêts économiques et politiques », a lancé, lors d'une visite en France début octobre, l'une des promotrices du traité, María Fernanda Espinosa. La ministre des affaires étrangères de l'Équateur, l'un des États les plus actifs dans ce dossier avec l'Afrique du Sud, était venue à Paris pour tenter de convaincre l'exécutif français de l'importance de la démarche.



Manifestation le 24 avril 2014 à Savar (Bangladesh), un an après la catastrophe du Rana Plaza. Des familles de victimes réclament la responsabilisation des groupes de textile occidentaux © Reuters / Andrew Biraj.

« Le CETA est un accord qui a été écrit par et pour les multinationales. Ce projet de traité veut faire l'inverse :

remettre les multinationales à leur place, c'est-à-dire au service des droits humains », veut croire Michel Cermak, un activiste de l'association belge [CNCD-11.11.11](#). « Avec ce projet de traité contraignant, qui primerait sur les traités de libre-échange, on cherche à graver l'autre face de la monnaie », insiste de son côté Monica Vargas, activiste bolivienne ([TNI](#)), l'une des figures de la Campagne globale « pour revendiquer la souveraineté des peuples et démanteler le pouvoir des multinationales ».

Ce traité veut s'attaquer au concept de « voile juridique » qui empêche bien souvent d'engager la responsabilité d'une société mère face à des actes commis par l'une de ses filiales. « C'est un combat énorme, ce n'est pas un petit sujet, juge le député socialiste Dominique Potier. On touche ici à l'un des moteurs de l'ultralibéralisme. Si l'on est prêts, collectivement, à lever ce voile juridique, on est sur une réforme systémique. » Cet élu français est attendu de pied ferme à Genève, où il fera le service après-vente de la loi dont il fut corapporteur sous la présidence Hollande.

Ce texte sur le « devoir de vigilance » à l'égard des grandes entreprises, vite surnommé « loi Rana Plaza », a été adopté en mars 2017. En pleine campagne présidentielle, le vote est passé presque inaperçu. Pourtant, il s'agit peut-être de l'un des textes les plus importants du mandat. Désormais, les sociétés qui comptent au moins 5 000 salariés en France (ou plus de 10 000 dans le monde) ont l'obligation d'« identifier les risques et prévenir les atteintes graves » envers toute une batterie de droits (en matière de santé, environnementaux, sociaux) que pourraient provoquer leurs activités ou celles de leurs filiales, en France comme à l'étranger.

Dans un [rapport](#) qu'elles viennent de publier, deux ONG françaises en pointe sur le sujet, Les Amis de la Terre France et ActionAid France-Peuples solidaires, prennent l'exemple de Total. Le géant pétrolier a l'intention de reconverter l'une de ses raffineries françaises en une « bioraffinerie » qui raffinerait, à la place du pétrole brut, de l'huile de palme. Mais la nouvelle loi française bouscule ce projet : Total est en effet obligé, désormais, d'identifier les risques que cette production, mais aussi celle de ses fournisseurs d'huile de palme en Asie du Sud-Est, font courir à l'environnement (déforestation, accaparement de terres, etc.). Dans la foulée, il doit aussi dire comment il compte y remédier.

La loi française n'est pas parfaite, loin de là. Seules les plus grandes entreprises sont concernées, alors que des entreprises plus modestes opèrent souvent dans les secteurs de l'extraction. Elle ne prévoit pas non plus de volet pénal. Mais il s'agit tout de même d'un texte pionnier, qui sera regardé de près par le groupe de travail des Nations unies. « La loi française, qui a fait l'objet d'un intense lobbying contre elle des multinationales et a bénéficié du soutien du gouvernement in extremis, séduit beaucoup à l'étranger. Elle a toutes les qualités pour devenir universelle », assure son ex-rapporteur Dominique Potier. Dans le même esprit, une réglementation européenne adoptée en début d'année [sur les « minerais de conflit »](#) fait elle aussi porter la responsabilité juridique sur l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Ce n'est pas la première fois que les Nations unies se penchent sur la responsabilité des multinationales. Dans les années 2000, des « principes directeurs » ont été adoptés, mais ils ne sont pas contraignants, en raison de l'opposition de nombreux acteurs à l'époque. La loi française a repris, des années plus tard, sur un mode contraignant le concept clé de « due diligence » (qui oblige les multinationales à respecter un devoir de précaution, pour le dire vite). À présent, l'Onu travaille à un nouveau traité, en s'inspirant cette fois du texte français...



Carole Peychaud, chargée de plaider au CCFD-Terre Solidaire, et qui sera présente elle aussi à Genève, se félicite de ces processus de « *vases communicants* » qui rendent la démarche assez originale – et technique : « *Une tentative de hard law [droit contraignant] à l'international a débouché à l'Onu sur une norme de soft law [droit non contraignant]. Par la suite, cela devient de la hard law nationale, qui irrigue de nouveau le processus d'écriture de hard law à l'international... Ce processus de négociations à l'Onu est aussi impulsé par et se nourrit d'un foisonnement de contributions de la société civile, qui participe à la construction du droit par le bas.* »

## Lire aussi

Le rendez-vous de Genève est le troisième du genre. Les deux premières sessions du groupe de travail, en 2015 puis en 2016, s'étaient contentées de débattre de la nécessité de ce traité. Cette fois, ses partisans espèrent entrer dans le vif des discussions, à partir d'une proposition de traité ([à lire ici, en anglais](#)) rédigée, en grande partie, par les Équatoriens. Mais il ne faut pas s'attendre à des décisions majeures d'ici à la fin de semaine : le simple fait que tous les représentants acceptent de poursuivre les discussions pourrait être perçu comme un succès par les défenseurs du texte (la plupart originaires des pays en développement)...

C'est tout le paradoxe de la situation. Les États-Unis de Donald Trump n'ont pas l'intention de soutenir le texte. Et s'ils ne le disent pas haut et fort, les Européens sont réticents. Même la France, qui vient pourtant de se doter d'une des lois les plus offensives sur le sujet, est sur la défensive. Interrogé la semaine dernière à l'Assemblée lors des questions au gouvernement, le ministre des affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, a assuré que Paris participerait « *de manière extrêmement active et assidue* » aux discussions de Genève, vantant, sans en dire beaucoup plus, « *une approche constructive et pragmatique* » de la France ([vidéo ci-dessous](#)).

.@PotierDominique interroge le Gvt sur l'extension internationale du #DevoirDeVigilance, notamment au niveau onusien. #QAG #RSE [pic.twitter.com/nmziQ74yQ4](https://pic.twitter.com/nmziQ74yQ4)

— Assemblée nationale (@AssembléeNat) [October 17, 2017](#)

Jointes par Mediapart, les services du Quai d'Orsay précisent que la France « *fera valoir sa législation et ses bonnes pratiques en la matière* » à Genève. Mais elle fera aussi part, avec ses partenaires européens, « *de nombreuses difficultés que soulèvent ce projet et sa mise en œuvre, notamment du point de vue juridique* ». À Paris, on estime par ailleurs que le traité doit concerner l'ensemble des entreprises, et pas seulement les « *sociétés transnationales* » évoquées dans le texte rédigé par l'Équateur.

Dans l'espoir de faire bouger Paris et certaines autres capitales européennes, Les Amis de la Terre France et ActionAid France-Peuples solidaires [exhortent Paris](#) à « *soutenir le projet de traité de l'Onu* ». De son côté, le député socialiste Dominique Potier interpelle le chef de l'État dans une [lettre déjà signée](#) par 146 députés, y compris des élus LREM, à l'instar de l'ex-écologiste Paul Molac. Cette pression suffira-t-elle ? Une première réponse sera connue dans les jours à venir en Suisse, mais il faudra sans doute s'armer de patience pour connaître l'issue des débats dans les années à venir.